

ces que ce groupe de Canadiens mérite une attention particulière. C'est la raison pour laquelle le comité du Sénat a recommandé que le gouvernement accorde à ce groupe une attention particulière. Nous ne demandons cela que pour ces deux points. Le secrétaire parlementaire a dit que cela ne ferait pas de différence. Si les agriculteurs le demandent et si cela ne fait aucune différence au gouvernement, alors je ne vois pas pourquoi on le leur refuserait. Voilà tout ce que nous demandons.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, étant donné qu'il est près de 4 heures et que le leader du gouvernement à la Chambre est encore ici, et beaucoup de ministres aussi, j'aimerais lui poser une question à propos de lundi. Plus particulièrement, le gouvernement sera-t-il prêt, lundi, à présenter ses amendements au bill fiscal concernant les coopératives et les caisses de crédit? Si oui, aborderons-nous ces articles du bill lorsque nous traiterons de ce projet de loi lundi.

**l'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, aux deux questions, je réponds oui. Les amendements seront prêts, et nous aimerions les proposer lundi.

**M. Baldwin:** Le député de Peace River a entendu la réponse et il suppose évidemment que lorsque ce bill sera d'abord discuté en comité plénier lundi, il y aura des requêtes de déposées; si l'amendement concernant les coopératives est prêt et si une requête est déposée à ce moment-là, nous serons disposés à l'examiner. En dehors de cela, monsieur le président, et en dehors de tout accord intervenant sur le parquet de la Chambre, je suppose que lorsque nous reprendrons l'étude en comité plénier, nous le ferons suivant la formule traditionnelle en commençant par le haut et en descendant.

**M. le président:** A l'ordre. Le comité est-il d'accord pour que nous déclarions qu'il est 4 heures?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur suppléant:** Puisqu'il est 4 heures, la Chambre va maintenant passer aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire, les avis de motions, les bills publics, les bills privés. Si les députés continuent à circuler dans la Chambre et à tenir des conversations, il nous sera difficile de travailler. J'ai du mal à entendre le greffier adjoint.

**M. Deachman:** Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que pendant l'heure consacrée aujourd'hui aux initiatives parlementaires, nous devons aborder l'article 4, à la page 8 du *Feuilleton*, inscrit au nom du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), et le sujet de l'article 6,—sauf la motion proprement dite.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la proposition du député de Vancouver-Quadra (M. Deachman). La Chambre désire-t-elle procéder de cette façon?

**Des voix:** D'accord.

## MOTIONS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

### LES PÊCHES

#### DEMANDE D'AIDE POUR DES INSTALLATIONS D'ASSEMBLAGE ET D'ENTREPOSAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 novembre 1970, de la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de consentir des prêts et des subventions pour stimuler la construction et l'amélioration d'installations de pêche sur la côte de l'Atlantique afin de favoriser l'assemblage et l'entreposage de toutes les espèces vendables de poisson.

**M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole pour appuyer la motion présentée le 23 novembre 1970 à la Chambre par mon collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). La motion, ce jour là, a été reportée. J'espère qu'elle aura aujourd'hui un meilleur sort. Je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps, car je sais que d'autres députés voudront commenter la motion et je suis certain que la Chambre voudra se prononcer à cet égard avant l'ajournement.

Je pense que la situation qui a poussé mon collègue à faire inscrire cette résolution au *Feuilleton* est la même qui existe dans la plupart des régions de Terre-Neuve et probablement dans la plupart des régions de l'Est du Canada. Les pêcheurs de l'Atlantique, surtout ceux de Terre-Neuve, sont sérieusement désavantagés du fait qu'ils n'ont pas les installations nécessaires pour pouvoir vivre convenablement de leur métier.

• (4.00 p.m.)

A Saint-Jean-Ouest, j'ai vu travailler des pêcheurs dans des conditions archaïques. J'ai adressé de nombreuses demandes aux ministres des Travaux publics (M. Laing) et de l'Environnement et des Pêches (M. Davis). Les deux ministres semblent en être encore à débattre ce qui vient en premier, l'œuf ou la poule, car si vous demandez l'installation d'un brise-lames, d'un entrepôt frigorifique ou de quais, le ministre des Pêches dira à son collègue, le ministre des Travaux publics, que le nombre de pêcheurs dans la région ne justifie pas une telle dépense.

Bien sûr, le ministre n'explique pas à ses collègues que le nombre très restreint des pêcheurs dans cette région s'explique par le manque d'installations de nature à les encourager à bien gagner leur vie par la pêche. Dans ma propre circonscription, je peux citer l'exemple d'un treuil mécanique que j'avais demandé pour permettre aux pêcheurs de décharger le poisson sur le quai. Cette machine coûte peut-être \$1,000 ou \$2,000, mais c'est une somme dérisoire si on la compare à celles qui sont déboursées presque chaque jour pour des projets qui sont sûrement moins utiles que ceux que j'ai soumis aux deux ministres.

Il est également déplorable qu'à une époque où des millions de personnes meurent littéralement de faim, nous voyions des milliers de tonnes d'aliments riches en protéines, comme le hareng et les autres poissons, jetées presque chaque jour à Terre-Neuve à cause du manque d'installations frigorifiques adéquates. Si le gouvernement étudiait la situation et entreprenait de construire des entrepôts et autres installations, un grand nombre d'autres espèces qui vivent dans nos eaux pourraient être exploitées au profit des pêcheurs dont c'est le gagne-pain.